



CONSULTATION

Accord compétitivité et restitution des jours gelés

Depuis janvier 2014, avec l'accord compétitivité, la direction de STX gèle la moitié des jours ARTP que nous générons tous les jours par du temps de travail supplémentaire.

Malgré le chantage, la Direction n'a jamais obtenu l'assentiment de la majorité du personnel pour faire accepter cet « emprunt » sous la contrainte.

Les mobilisations par les débrayages dans tous les secteurs de l'entreprise et par la grève des salariés à l'atelier 180T durant le printemps 2013 avaient réussi à ajourner le projet d'accord de compétitivité qui se traduisait par un recul de la rémunération et une augmentation du temps de travail. Ce rejet du plan de compétitivité a été confirmé par le résultat des élections professionnelles d'octobre 2013 où les 2 organisations syndicales opposées à cet accord, CGT en tête, ont obtenu la majorité des scrutins des salariés de l'entreprise.

Au moment de dénoncer l'accord, la CGT s'est retrouvée seule. Car à défaut de convaincre les salariés de l'entreprise, la Direction a réussi à convaincre l'ensemble des organisations syndicales, à l'exception de la CGT, de mettre en place fin 2013, un accord de compétitivité.

Celui-ci avait comme principales répercussions pour les salariés, entre autres, de geler la moitié des jours ARTP sur une période minimum de 3 ans, de baisser d'une manière drastique l'ITDR qui concerne principalement les ouvriers effectuant des horaires d'équipes, la hausse du contingent des heures supplémentaires, et la suppression de la prime associée à la médaille du travail.

Depuis cette date, la Direction a accumulé une dette de bientôt 20 jours de travail qu'elle doit à chacun des salariés de l'entreprise pour les ouvriers et les techniciens et une quinzaine de jours pour les cadres.

Le chantage à la non prise de commande utilisé par la Direction il y a trois ans n'a pas dupé, à l'époque, les salariés. Les commandes signées depuis n'ont rien à voir avec le gel de ces jours, mais avec les besoins en hausse des armateurs qui doivent faire fabriquer leurs paquebots de très grosses tailles dans les quelques chantiers navals capables de le faire.

Plus encore qu'à l'époque, alors que la situation de l'entreprise dont le carnet de commandes est rempli pour des années, s'est beaucoup améliorée, **l'heure est à la restitution sans délai de cette dette aux salariés.**

Cette restitution est d'autant plus urgente que, par ailleurs, tant au niveau du temps de travail qu'au niveau de la rémunération, la situation des salariés STX n'a fait que se dégrader ces dernières années au point de devenir critique en particulier au niveau de la rémunération puisque l'on voit même des embauches se faire à des taux horaires sous le SMIC.

Mais la restitution des jours ARTT et la politique salariale sont deux choses différentes, et la CGT veillera à ce que les deux ne soient pas mélangés pour que **la restitution de ces jours ne serve pas à masquer une nouvelle année sans réelle augmentation générale** qui devrait permettre de suivre l'augmentation du coût de la vie et de rattraper le pouvoir d'achat perdu par l'ensemble des salariés ces dernières années.

Dès à présent, la CGT demande à la Direction d'entamer des discussions pour aboutir au plus vite à des modalités de restitution des jours gelés qui conviennent à l'ensemble des salariés.

Pour cela, la CGT vous propose de répondre à ces quelques questions pour que vous puissiez donner votre avis sur la façon dont vous souhaiteriez vous voir restituer ces jours. **C'est plus forte de votre avis que la CGT pourra rencontrer la Direction sur ce sujet qu'il devient plus qu'urgent de régler.**

PENSEZ À RESTITUER RAPIDEMENT CETTE CONSULTATION À VOTRE DÉLÉGUÉ(E) CGT DE SECTEUR, DE LA RETOURNER PAR COURRIER INTERNE À L'ADRESSE « CGT N30 », OU LA DÉPOSER DANS LES URNES AUX POINTEUSES OU AUX SELFS.

QUESTIONNAIRE (cochez la case qui vous convient)

1 – Quel est votre statut ?

- ☐ Ouvrier ☐ Atam ☐ Cadre

2 - Considérez-vous qu'il est urgent de connaître les modalités de restitution des jours gelés ?

- ☐ Très urgent ☐ Urgent ☐ Je peux attendre l'année prochaine

3 – L'accord de compétitivité évoque de façon imprécise l'année 2017 comme date de début de restitution des jours gelés.

- ☐ Je suis d'accord pour laisser la date de la restitution à l'initiative de la direction
☐ Je souhaite que la restitution se fasse au plus tôt (d'ici à janvier 2017)

4 - L'accord de compétitivité prévoit une période de restitution de 3 ans.

- ☐ Je suis d'accord pour accepter cet échelonnement
☐ Je souhaite récupérer l'intégralité de mes jours gelés au plus vite (d'ici à janvier 2017)

5- De quelle façon doivent être restitués les jours gelés ?

- ☐ J'accepte qu'ils soient restitués selon les besoins du service ou des décisions de la Direction
☐ Je souhaite les récupérer en jours de congés
☐ Je souhaite les récupérer en paiement
☐ Je souhaite avoir le choix complet des modalités de récupération (tout ou partie en paiement ou en congés)

6-L'accord de la Direction prévoit un paiement au tarif horaire de l'année où les jours avaient été gelés.

- ☐ J'accepte cette proposition
☐ Je ne suis pas d'accord et je réclame leur valorisation au tarif actuel

7- Êtes-vous pour ou contre une demande d'arrêt immédiat du gel des jours ARTT ?

- ☐ Pour ☐ Contre

Saint-Nazaire, le 28 septembre 2016